

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire le 14 mars 2012
à 16h00 à PREUILLY SUR CLAISE**

L'an deux mille douze, le quatorze mars, à 16h00, à PreUILly-sur-Claise, le Conseil Communautaire de la Touraine du Sud, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HENault.

PREsENTS : Mme BRAULT, M. BONNIN, M. BOIS, Mme PETIT, M. DUSSEAUx, M. SALAIS, M. MOREVE, M. JOUZEAU, Mme ARQUEZ, M. MAIRE, M. VILLERET, M. ROBERT, M. GERVAIS, Mme BRUNEAU, Mme HOUDAYER, M. HENault, M. JOANNES, M. GUILLOT, M. DECHARTE, MME MARCHET, M. MEREAU, M. ANTIGNY, M. VERNEAU, M. LEFEBVRE, M. BRAULT, Mme CHOMAUD, M. GUYOT, M. CHARRIER, M. BAISSON, Mme PASQUIER, M. DESMEE, M. CHARTIER, M. BASTARD, Mme CHEVALIER.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 60

Présents : 34

Votants : 44

ABSENTS REMPLACES : M. BRAULT (MME CHEVALIER).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. MARCHAIS (MME BRAULT), M. ROUSSEAU (M. BONNIN), MME LIGAUD (M. SALAIS), M. GUICHARD (M. JOUZEAU), M. ARNAULT (MME ARQUEZ), MME GAULTIER (M. MAIRE), MME LOUAULT (M. JOANNES), M. BARBIER (MME MARCHET), M. FRENEE (M. MEREAU), MME BRAULT (M. BAISSON).

ABSENTS EXCUSES : M. CHEVREUIL, M. LOISEAU, Mme MANGIN d'OUINCE, Mme DE CROUY CHANEL, MME SCHULER, M. BOISBOURDIN, M. COURCOUL, M. MAURICE, Mme JULIEN, M. THENON, M. ROBIN, M. DETOT, M. NEAU, M. LACOUR, M. NOUHANT, M. PERIVIER.

Mme BRUNEAU est élue secrétaire de séance.

M. HENault remarque que le nombre d'élus présents diminue d'une réunion à l'autre et que certaines communes ne sont pas représentées. Il s'étonne de ces absences et s'interroge sur la manière dont est fait le compte-rendu des réunions communautaires auprès des Conseils Municipaux.

M. HENault demande aux élus présents de respecter une minute de silence en mémoire de M. CHEVREUIL, Conseiller Communautaire d'Abilly, et de M. DOURY, ancien Président de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse, décédés dernièrement.

ADMINISTRATION GENERALE

- Changement délégué Paulmy.

La commune de Paulmy, dans une délibération du 2 mars, propose le remplacement de M. CAO (délégué suppléant) par Mme Sabrina LEGER.

Il est demandé de prendre acte de ce changement.

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

- Cotisation Pays Touraine Côté Sud

Monsieur le Président annonce qu'au titre de l'année 2012, le Pays sollicite une participation détaillée comme suit :

Nombre d'habitants 2011 : 15 964 (en vigueur au 1er janvier 2012, mise à jour décembre 2011).
Participation/habitant
Nombre d'habitants 2008 : 16 113

Montant par habitant	Montant Total
----------------------	---------------

Participation Fonctionnement Pays	2.52	40 229.28
Etudes	0.32	5 108.48
TOTAL	2.84	45 337.76

5 740,75 € sont également sollicité dans le cadre de l'étude Complémentaire Agenda 21 par le cabinet NTC (projet de territoire).

Pour l'année 2012, le montant sollicité est donc de 51 078,51 €.

Monsieur HENAULT propose de l'autoriser à procéder au mandatement correspondant

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

- Cotisation CLIC 2012

Monsieur le Président fait état d'un courrier du CLIC sollicitant le versement d'une subvention au titre de l'année 2012.

Ce courrier fait également état de l'absence de versement de la subvention au titre de 2011. M. Le Président propose de procéder au versement de la subvention 2012 et de procéder au rattrapage de l'année 2011.

Au titre de 2012, la subvention serait de : 7 982 € (3 991 au titre de 2011, la même somme au titre de 2012).

Monsieur HENAULT propose de l'autoriser à procéder au mandatement correspondant

POUR	43
CONTRE	0
ABST°	1

- Cotisation Mission Locale 2012

La mission locale sollicite une subvention au titre de l'année 2012. Il est précisé que 147 jeunes de la CCTS ont bénéficié des services de cet organisme.

Une subvention de 5 625 € est demandée.

Monsieur HENAULT propose de l'autoriser à procéder au mandatement correspondant

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

- Cotisation FSL 2012

Le Conseil Général, qui gère le Fond de Solidarité Logement, sollicite une subvention de 0,25 € / Habitant.

Cette mission étant dorénavant de compétence communautaire, la participation pour 2012 serait de 3 991 €.

Monsieur HENAULT propose de l'autoriser à procéder au mandatement correspondant

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

M. LETOURNEUX rappelle aux élus que la participation de la CCTS au FSL ne couvre que les aides au paiement des loyers.

Pour les aides aux factures d'eau, ce sont les communes gestionnaires qui restent responsables, il n'est donc pas nécessaire de renvoyer les services du Conseil Général vers la CCTS.

M. BAISSON rappelle qu'en ce qui concerne les factures d'électricité, le SIEIL participe au fond créé par le Conseil Général. Dans ce cadre une cotisation est également demandée aux communes. Face au flou de la gestion de ce fond spécifique, le SIEIL a décidé de geler sa cotisation 2012.

- Cotisation MEETS 2012

Un courrier reçu de la MEETS sollicite le versement annuel de la subvention de fonctionnement allouée par la CCTS.

Cette subvention, identique à l'appel de fonds en 2010, s'élève pour la CCTS à 21 397 €.

Monsieur HENAULT propose de l'autoriser à procéder au mandatement correspondant

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

- Cotisation SYNDICAT DE L'ESVES 2012

M. JOUZEAU, vice-président en charge de l'environnement, annonce qu'une participation de la CCTS est demandée par le Syndicat de l'Esves.

Elle s'établit comme suit :

Fonctionnement : 2 739,54 €

Investissement : 0,00 €

Il annonce qu'aucun investissement n'est prévu par ce syndicat cette année. En effet, elle sera consacrée à la constitution de la Déclaration d'Intérêt Général et le montage des dossiers de subvention.

M. HENAULT regrette que ce syndicat ne communique pas assez avec la CCTS sur ses orientations. Mais il constate également que la Communauté, bien que premier contributeur est loin de disposer d'une majorité au sein du comité syndical.

M. MAIRE demande si cette situation peut évoluer. M. HENAULT lui rappelle que la Communauté a souhaité il y a deux ans sortir du syndicat. Or toute modification des statuts requiert une majorité du comité syndical, ce que la CCTS n'aura jamais.

M. ROBERT demande si ce syndicat dispose d'un technicien rivières. M. JOUZEAU lui répond qu'un recrutement a été effectué l'année dernière sur un poste à mi-temps.

M. MEREAU demande comment le syndicat va pouvoir intervenir sur la commune de la Celle-st-Avant, alors qu'elle n'était pas adhérente au syndicat. M. JOUZEAU lui répond qu'étant donné que la CCTS s'est substituée à Descartes, le syndicat peut maintenant intervenir sur l'ensemble du territoire concerné par l'Esves.

M. DECHARTE demande pourquoi ce syndicat existe encore, après la réforme territoriale. M. HENAULT lui répond que le syndicat devrait voter sa dissolution et la compétence reprise par les communes ou la CC du Grand Ligeillois.

Or à ce jour, ce n'est pas envisagé.

Monsieur HENAULT propose de l'autoriser à procéder au mandatement correspondant

POUR	41
CONTRE	0
ABST°	3

- Tarifs de la régie de recette RSP et CCTS

M. le Président indique que deux régies de recettes ont été mises en place pour la reprographie et l'envoi de documents. Il est proposé de valider les tarifs appliqués pour ces prestations en cas de contrôle de la trésorerie :

Format	Qualité	Prix
A4	Noir et Blanc	0,30 €
A4	Noir et Blanc recto-verso	0,46 €
A3	Noir et Blanc	0,46 €
A3	Noir et Blanc recto-verso	0,92 €
A4	Couleur	0,80 €
A4	Couleur recto-verso	1,60 €
A3	Couleur	1,20 €
A3	Couleur recto-verso	2,40 €
Envoi des documents		Tarifs postaux en vigueur

Monsieur le Président propose au Conseil de valider ces tarifs :

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

BUDGET

- Ouverture de crédits

M. GUYOT, responsable des finances indique que dans le cadre de l'opération du restaurant de Chambon, le solde de la facture de l'architecte reste à payer. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits.

Budget Activités Commerciales

N° compte	Opération	Intitulé	Montant proposé
2313	143	Restaurant de Chambon	4 000,00 €

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

- Complément Vote des durées d'amortissement des investissements.

M. GUYOT précise qu'au cours du dernier Conseil les durées d'amortissement ont été votées. Des opérations d'investissement réalisées et terminées en 2011 n'ont pas été incluses au cours de ce vote. Elles doivent être incluses. M. GUYOT propose les durées suivantes :

Budget Activités Commerciales

N° compte	Intitulé	Montant	Durée proposée
2132	Boucherie la Celle saint Avant	114 901,07 €	25 ans
2132	Bâtiment ITS ABILLY	16 579,05 €	30 ans

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

TOURISME / CULTURE

- Devis cinéma de plein air :

M. JOANNES rappelle que pour l'été 2012, deux séances de cinéma en plan air ont été proposées par la commission.

Il présente le devis de l'entreprise CINE OFF qui s'établit à 4 396,83 € TTC pour 2 films. Il propose d'autoriser le Président à signer le devis correspondant.

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

M. MAIRE demande où se dérouleront les deux séances de cinéma. M. JOANNES indique qu'elles auront lieu à Barrou et Preuilly-sur-Claise.

- Devis création et impression calendrier de vos envies :

M. JOANNES précise que comme tous les ans, la CCTS va éditer le calendrier de vos envies, reprenant l'ensemble des manifestations du territoire.

Pour la création et l'impression, le devis le mieux disant a été produit par l'entreprise Espace Création pour 1 014,21 € TTC.

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Viabilisation de la Zone du Val au Moine / Devis bornage.

M. HENAULT annonce que les travaux de viabilisation étant terminés, il est nécessaire de réaliser le bornage des différentes parcelles (à vendre ou restant propriété de la CCTS).

Pour ce faire, le devis de l'entreprise LACAZE s'établit à 1 735,95 € HT.

Il propose de l'autoriser à signer le devis correspondant :

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

- ZA Le Val au Moine 2/Validation du plan de financement.

M. HENAULT présente le plan de financement de cette zone qui s'établit comme suit :

Le Val au Moine 2/ Plan de financement prévisionnel Résultat AO				
Dépense	Montants HT	Recette	Montants HT	%
Acquisitions	127 537,73 €	Contrat de pays	210 000,00 €	38%
relevé topo + bornage	3 690,70 €	DDR	- €	0%
AMO	11 700,00 €	subvention CCTS	80 000,00 €	15%
dossier loi sur l'eau	3 850,00 €	reste à charge	258 745,45 €	47%
MO	15 600,00 €			
etude de sol	1 485,00 €			
défrichement collecteur EP	100,00 €			
redevance archéologique	27 900,50 €			
DCE plans	75,00 €			
annonces presse	460,00 €			
SPS	726,00 €			

SIEL (devis)	29 932,87 €		
GRDF (prise en charge 16400 € ht)	- €		
etude grt Gaz	25 000,00 €		
telecom resoline	1 492,06 €		
Huissier (prise en charge lot 1)	- €		
Travaux	299 195,59 €		
<i>blindage cana gaz</i>	<i>6 652,00 €</i>		
<i>Lot 1 voirie assainissement</i>	<i>177 955,50 €</i>		
<i>Lot 2 réseaux souples</i>	<i>78 519,09 €</i>		
<i>Lot 3 espace vert</i>	<i>36 069,00 €</i>		
TOTAL	548 745,45 €	TOTAL	548 745,45 €

M. ROBERT demande à quoi correspond le reste à charge dans le plan de financement. M. HENault lui répond que c'est en fait le produit de la vente des terrains.

Il précise que la commission économie propose de fixer le prix de vente des zones de la CCTS à 7 € HT. Sur ce prix, il sera nécessaire de vendre 48 000 m² pour que cette opération soit « blanche ».

M. MEREau attire l'attention du Conseil sur les difficultés rencontrées par la commune dans le cadre de la modification du PLU nécessaire à cette zone. La problématique de consommation de l'espace agricole est de plus en plus au centre des préoccupations des services instructeurs.

Néanmoins, cette question est en contradiction avec les préconisations environnementales imposées par les financeurs. Celles-ci nécessitent de geler une partie des terrains pour des voies vertes ou autres bassins, quelque fois surdimensionnés.

Il remarque que certains territoires périurbains ne semblent pas avoir les mêmes contraintes. De ce fait, les prix de terrains sont plus abordables, la concurrence avec nos territoires est déloyale.

M. HENault soumet aux élus le plan de financement :

POUR	44
CONTRE	0
ABST°	0

ENVIRONNEMENT

- S.R.C.A.E.

M. HENault rappelle que depuis quelques semaines, les communes et la CCTS sont régulièrement sollicités par des développeurs éoliens.

Il indique que ces demandes découlent de la parution récente du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Ce schéma fixe des objectifs en matière d'énergies renouvelables. Outre la production solaire, de plaquettes bois et la réduction d'émissions de CO², ce schéma fixe également les zones qui seraient propices au développement éolien.

Sur ce dernier point, une partie du territoire de la Communauté est référencé comme pouvant accueillir un parc éolien.

M. HENault s'étonne que la Communauté n'ait pas été consultée au cours de l'élaboration de ce schéma. De plus, il regrette que ces opérateurs n'aient pas encore intégrés que la compétence ZDE ait été transféré à la CCTS.

Il indique que le Bureau Communautaire s'est déjà prononcé sur une éventuelle implantation d'éoliennes sur le territoire. M. HENAULT souhaite que le Conseil puisse également se prononcer afin que la position de la CCTS ait plus de poids au niveau Régional. Il souhaite qu'un débat le plus ouvert possible puisse se tenir au sein de l'assemblée.

M. BAISSON indique que des projets se font jour dans les territoires voisins. Un mât de mesure est par exemple installé sur la commune de Fléré-la-Rivière.

M. HENAULT alerte également les élus sur les démarchages actuellement en cours auprès des particuliers. Nonobstant les décisions des collectivités, ils font miroiter de fortes indemnités aux particuliers pour que ces derniers fassent ensuite pression sur les élus.

M. BAISSON précise qu'outre les nuisances, la gestion des éoliennes pose encore des problèmes juridiques, notamment de responsabilité. En effet, en cas de nuisances, c'est le propriétaire du terrain qui peut être déclaré responsable.

M. HENAULT indique que la zone retenue au niveau du SRCAE inclut également les communes de Vou et la Chapelle-Blanche. Sur ces deux communes, les conseils municipaux ont voté contre l'implantation d'éoliennes. A cette occasion, M. HENAULT précise que le classement des éoliennes a changé et que la décision d'implantation ne dépend plus du Maire mais du Conseil Municipal (en cas de non délégation de compétence à un EPCI).

Il regrette qu'en tout état de cause, si des éoliennes sont implantés sur les territoires voisins, la CCTS n'aurait pas son mot à dire. Dans ce cas, seules les nuisances impacteraient le territoire.

M. MAIRE indique que les énergies « propres » ne se résument pas à l'éolien. Il souhaite connaître l'état d'avancement des projets de centrales photovoltaïques qui existent sur le territoire. Il estime que ces projets sont plus facilement intégrables sur notre territoire du fait notamment de leur impact visuel moindre.

M. HENAULT lui répond qu'il n'y a que deux projets à sa connaissance :

- Ancienne carrière de kaolin (24 ha) de Paulmy,
- Anciennes décharges du SMICTOM.

Ces projets ont été amenés à évoluer suite aux modifications des conditions de rachat de l'électricité par EDF.

M. MEREAU indique que deux autres projets existent sur Descartes. La couverture des toitures de l'entreprise BARBOT (22 000 m²) ainsi que la réhabilitation de l'usine St-Gobain (200 000 m² au total).

M. HENAULT recentre le débat sur les éoliennes. Il précise qu'à l'unanimité, le Bureau s'est prononcé contre l'implantation d'éoliennes.

Les arguments mis en avant sont les suivants :

- Refus de la précédente ZDE pour des motifs de covisibilité,
- Incompatibilité entre la volonté de développement touristique de la CCTS et le développement de parcs éoliens,
- Risques importants de valeurs locatives des maisons situées à proximité,
- Aucune visibilité sur la reconversion de ces équipements après leur exploitation.

M. HENAULT Propose au Conseil de se prononcer sur l'aspect éolien du SRCAE.

M. GUILLOT étant intéressé professionnellement à cette question, ne participe pas au vote.

M. HENAULT propose de valider la rédaction suivante :

Le CONSEIL :

- **Refuse l'implantation d'éoliennes sur le territoire communautaire, reprenant les motifs évoqués plus haut,**

- Refuse d'initier une nouvelle procédure de constitution d'une ZDE,
- S'inquiète de l'éventuelle implantation sur les territoires voisins, impactant de fait la Communauté de Communes de la Touraine du Sud
- Charge le Président d'informer les Préfets d'Indre-et-Loire et de Région de la présente décision.

POUR	43
CONTRE	0
ABST°	1

FINANCES

- D.O.B 2^{nde} partie.

M. GUYOT rappelle que le dernier Conseil Communautaire a été consacré à l'aspect « dépenses » du prochain budget de la CCTS.

Depuis, certains aspects de la partie recettes sont mieux connus, notamment :

Les bases de fiscalité,

Le niveau des dotations de l'Etat,

Les modalités de mises en place du Fonds de Péréquation InterCommunale (FPIC)

- Au niveau de la fiscalité : (tableau annexe 1)

M. GUYOT présente les bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux. Il remarque qu'elles suivent l'évolution décidée par l'Etat (+1,8 % en moyenne). Elles tiennent également compte des abattements décidés en octobre dernier.

Pour rappel :

- *Fixe le taux d'abattement à 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge,*
- *Fixe le taux d'abattement à 15 % pour chacune des personnes à charges à partir de la 3^{ème} personne,*
- *Institue un abattement spécial à la base de 10 % pour les contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne, ce pourcentage pouvant être augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.*

A taux constant, les recettes fiscales de la CCTS s'établiraient donc à 3 806 870 € en hausse de 1,77 %.

On remarque également que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est en hausse, ce qui montre bien la variabilité de cette ressource (variation plus importante que l'ancienne TPU).

M. GUYOT constate également que les allocations compensatrices versées par l'Etat en compensation des exonérations qu'il décide sont en baisse. Cela montre une faible création d'entreprises en 2011 sur le territoire.

M. HENAULT indique que la Commission des finances va prochainement se réunir (le 28 mars) pour définir une politique de taux. Il constate que les recettes de la CCTS augmentent grâce à la variation des bases.

Il précise qu'une augmentation des taux sera d'autant mieux acceptée qu'elle sera corrélée avec le développement des services.

Il indique qu'à ce jour, le Bureau Communautaire est sollicité pour réfléchir à une vision du territoire dans le cadre du projet de territoire. Il pense donc prématurée une augmentation des taux.

- Au niveau des dotations de l'Etat.

M. GUYOT indique qu'elles ne sont pas encore connues. Néanmoins, les grandes orientations ont été définies par l'Etat. Le principe de gel des dotations est reconduit. Par conséquent, et compte-tenu des bonus accordés aux fusions de communautés, le niveau des dotations communales et intercommunales devrait baisser.

En ce qui concerne la dotation de compensation, la baisse attendue est de 2 % (663 071 € en 2011).

Pour la dotation d'intercommunalité, dans le cadre de la réforme territoriale, l'Etat garantit le même niveau de dotation si l'EPCI dispose d'un Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) supérieur à 0,5.

La CCTS ayant un CIF de 0,25, elle ne peut prétendre au maintien de sa dotation. Les mécanismes d'évolution étant connus (mais ajustables par l'Etat), la baisse de cette dotation pourrait aller jusqu'à 10 % en 2012 (441 571 € en 2011).

- La création du FPIC (Présentation Annexe 2).

M. GUYOT indique que l'Etat a décidé la mise en place d'un fonds de péréquation horizontale entre les territoires.

Ce fonds de péréquation sera doté en 2012 de 150 millions d'€ avec pour objectif d'atteindre 1 milliard en 2016.

La loi de finances introduit la notion de territoire, regroupant le couple communes / communautés.

Ainsi, si un territoire est contributeur, ou débiteur, ou les deux, les sommes en jeu seront à répartir entre la communauté et ses communes membres, et ce avant le 30 juin prochain

En ce qui concerne la CCTS, le territoire serait contributeur pour 1 498 € et débiteur pour 79 798 €. M. GUYOT précise que ces chiffres ne sont encore que des estimations, sans notification définitive. Le mode de calcul de ce FPIC fait que les sommes en jeu vont varier tous les ans. Il est donc nécessaire de définir au mieux les clés de répartition entre la CCTS et les communes.

M. HENAULT demande que la commission des finances se saisisse du travail autour de la répartition.

Il indique que ce fond pourrait également servir à de la péréquation entre les communes de la CCTS.

Le Président clôt le débat en indiquant que le vote du budget interviendra le 4 avril prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrat territorial / vente du bois

M. JOUZEAU indique que les travaux de végétations avancent à bon rythme. Le produit des souches est actuellement entassé dans les parcelles prédéfinies.

Le marché pour la revente de ce bois (avec pour objet la transformation en plaquettes) va être prochainement lancé.

Il demande aux élus leur avis sur la méthode de quantification des tas de bois :

- Cubage des tas existants,
- Contrôle des tonnes de plaquettes produites.

Les élus remarquent que la seconde méthode nécessitera d'avoir accès aux bascules communales pendant les horaires d'ouverture (pour obtenir les tickets de pesée), et un suivi important par le technicien rivières.

Les élus valident donc la méthode de cubage du bois stocké.

- Problème de l'agriculture sur le territoire.

M. ROBERT intervient sur la problématique des difficultés rencontrées par le monde agricole. Il remarque que la CCTS intervient sur les zones d'activités et demande si une même intervention dans le domaine agricole ne serait pas à envisager.

Il présente les derniers chiffres connus en matière de pyramide des âges des agriculteurs et des perspectives de reprise des exploitations.

Il demande quelle pourrait être l'action de la communauté dans l'initiation d'une nouvelle démarche des agriculteurs, dans l'aide à la définition de nouveaux débouchés.

Il insiste sur le fait que l'agriculture est une activité non délocalisable, qui de par le niveau d'emplois auquel elle pourvoit, a facilité la création et le maintien de services.

M. HENAULT va dans le même sens que M. ROBERT et trouve ses remarques frappées du bon sens.

Néanmoins, il ne voit pas comment la communauté pourrait s'insérer dans un tel dispositif, ne disposant pas de la compétence agriculture, hormis par le volet économique. Il rappelle que ce qui est relève de la chambre d'agriculture.

M. BAISSON indique que le travail continue au niveau du Pays de la Touraine Côté Sud. Suite à l'étude faite, un travail prospectif est à l'étude pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour des problématiques soulevées dans l'étude. Il précise que lui-même insiste pour que toutes les sensibilités soient associées à ces discussions.

Il souhaite néanmoins que cette problématique soit évoquée au cours des prochaines réunions du projet de territoire.

Messieurs DESMEE et BRAULT souligne l'extrême difficulté qu'ont les jeunes agriculteurs à s'installer. Outre la problématique de l'accès à la terre, les contraintes administratives font que l'installation est très difficile.

M. MEREAU va dans le sens de M. BAISSON. Selon lui, c'est l'ensemble de la profession qui doit se mettre en marche pour se saisir de ces problèmes.

- Intervention de la DDT sur le fleurissement des ponts.

M. JOANNES alerte les élus sur une directive de la DDT interdisant le fleurissement des ponts pour des raisons de sécurité.

Il s'étonne de cette interdiction qui arrive alors que les commandes de fleurs ont déjà été faites.

Etat détaillé de la fiscalité de la CCTS Prévisions 2012

type	nom	taux 2011	Montants prévisionnels 2011	montants 2011 (définitifs)	Bases 2012	Pdts 2012 à taux constants	évol°
Fiscalité directe économique	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	X	289 564,00 €	367 325,00 €	- €	398 976,00 €	8,62%
	Cotisation Foncière des Entreprise	21,38%	527 872,00 €	528 017,00 €	2 517 000,00 €	538 134,60 €	1,92%
	Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseau	X	33 321,00 €	39 199,00 €		39 199,00 €	0%
	Taxe Sur les surfaces COMmerciales	X	120 417,00 €	110 052,00 €		110 052,00 €	0%
TOTAL fiscalité économique			971 174,00 €	1 044 593,00 €		1 086 361,60 €	4,00%
Fiscalité directe ménage	Taxe additionnelle FNB	X	18 537,00 €	18 537,00 €	- €	19 141,00 €	
	Taxe d'habitation	8,73%	1 269 167,00 €	1 269 167,00 €	14 864 000,00 €	1 297 627,20 €	2,24%
	taxe foncière bâti	0,00%	- €	- €	11 609 000,00 €	- €	0%
	Taxe foncière non bâti	1,81%	37 684,00 €	37 684,00 €	2 118 000,00 €	38 335,80 €	1,73%
TOTAL fiscalité ménage			1 325 388,00 €	1 325 388,00 €		1 355 104,00 €	2,24%
Allocations compensatrices	sur taxe d'habitation	X	153 753,00 €	153 753,00 €		155 647,00 €	
	Sur Foncier Non Bâti	X	- €	- €		29,00 €	
	sur TP	X	16 308,00 €	16 308,00 €		13 633,00 €	
	sur création d'établissements	X	2 188,00 €	3 948,00 €		715,00 €	
	ZRR	X	9 049,00 €	9 049,00 €		7 936,00 €	
TOTAL Allocations compensatrices			181 298,00 €	183 058,00 €		177 960,00 €	
Compensation perte TPU	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP	X	516 476,00 €	434 117,00 €		434 117,00 €	0%
	Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	X	755 056,00 €	753 328,00 €		753 328,00 €	0%
TOTAL compensations perte TPU			1 271 532,00 €	1 187 445,00 €	TOTAL 2012	1 187 445,00 €	
TOTAL GLOBAL			3 749 392,00 €	3 740 484,00 €		3 806 870,60 €	1,77%

